



<p>Instance(s) responsable(s) AggloSion</p> <p>Maître(s) d'ouvrage Chaque commune individuellement</p>	<p>Commune(s) concernée(s) Toutes les communes</p> <p>Autre(s) instance(s) concernée(s) SRCE, SDT, SPE, SFP, SCPF</p>
	
<p>Etat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> > Affluents du Rhône comme éléments structurants à l'échelle des communes > Développement des villages sur ou à proximité des cours d'eau > Potentiel élevé en matière de mobilité douce, d'espace public et de loisirs > Risque élevé en cas de crues <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Préserver et favoriser les réseaux naturels latéraux > Développer le potentiel des berges pour la mobilité douce et les loisirs > Coordonner le projet d'agglomération avec les projets de réaménagement communaux > Améliorer l'intégration du paysage dans les projets d'urbanisation et de mobilité <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> > Planification de détail à élaborer 	
<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Plan d'aménagement régional > Plans d'aménagement de zones et règlements communaux des constructions > Projets de réaménagement communaux > Projets de protection contre les crues et de renaturation des cours d'eau > Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC) <p>Références</p> <ul style="list-style-type: none"> > Plan directeur cantonal, fiches F1-F10 (nature, forêt et paysage) 	

